

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.  
**Monsieur Albert GOFFART**  
Directeur / Fonctionnaire délégué  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/PFD/574071  
N/réf. : AVL/AH/BXL-4.163/s.575  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet :** BRUXELLES. Rues du Grand Serment, du Rempart des Moines et Notre-Dame du Sommeil, square Jacques Brel ainsi que les terrains non construits attenants aux entreprises Dandoy et Haseldonck. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace public. Avis de la CRMS  
*Dossier traité par Mme S. David*

En réponse à votre courrier du 19 août 2015 sous référence, nous vous communiquons les **remarques et les observations** formulées par la CRMS en sa séance du 9 septembre 2015, concernant l'objet susmentionné.

*Le périmètre d'intervention est très partiellement compris dans la zone de protection de l'ancienne brasserie Van Dooren située 5, place du Jardin aux Fleurs, classée comme monument par arrêté du 11/03/1998. Il jouxte les anciens établissements Nimifi et Haseldonckx, inscrits sur la liste de sauvegarde par arrêtés du 27/06/2001 et 4/07/2001.*

Le projet émane de la Ville de Bruxelles et s'inscrit dans le Contrat de Quartier durable « Jardins aux Fleurs ». Il a pour objectif de renforcer l'identité du quartier, de requalifier l'espace public situé aux abords des logements sociaux de la rue du Grand Serment et de diminuer l'effet de rupture de cet axe. Actuellement surdimensionnée, la rue présente actuellement un aspect délabré et peu convivial. L'aménagement récent de plaines de jeu ainsi que les initiatives ponctuelles portées par les riverains ont déjà constitué des améliorations. Toutefois, un réaménagement plus systématique s'impose.

Dans cette optique, la demande vise :

- × la réorganisation de la rue du Grand Serment (élargissement des trottoirs),
- × le remplacement des pavés porphyres de la chaussée par de l'asphalte dans la rue Notre-Dame du Sommeil,
- × l'aménagement d'aires de repos et de jeux,
- × l'installation de plateaux surélevés sur la rue du Grand-Serment intégrant des passages piétons colorés au niveau des trottoirs,

- × le réaménagement du potager public adossé à la façade arrière des papeteries Haseldonck,
- × la plantation d'une vingtaine d'arbres,
- × l'implantation d'un nouveau mobilier urbain et de jeux pour enfants (l'éclairage public a été renouvelé récemment: il n'est pas concerné par la demande).

## **Avis de la CRMS**

### **Remarques générales sur l'étendue du projet**

Un de ses objectifs de cette opération est de requalifier l'espace public situé aux abords des logements sociaux qui occupent l'îlot délimité par les rues du Grand-Serment et du Rempart des Moines. Le projet y répond par des aménagements généralement qualitatifs.

***Cependant, pour renforcer de manière significative la cohérence urbanistique du quartier et lui rendre un aspect plus accueillant, la réflexion devrait intégrer les espaces situés au pied des immeubles de logements sociaux.*** Etant donné que le parti d'intervention est justifié notamment par cet îlot de configuration exceptionnelle, la requalification de la rue du Grand Serment devrait être confortée par des améliorations significatives de la zone (semi-)publique comprise entre les immeubles-barre (visuellement, elle appartient au même espace). Le projet de plantation devrait être retravaillé sous cet angle. ***La CRMS encourage la Ville à étendre le projet en ce sens dans le cadre du Contrat de Quartier.***

### **Le projet d'espace public**

Les réaménagements proposés auront un impact positif sur le contexte des ensembles Nimifi et Haseldonck, monuments inscrits sur la liste de sauvegarde situés à proximité directe. De manière générale, le projet n'appelle pas de remarques particulières si ce n'est que certaines interventions comme le mobilier urbain ou le recours aux couleurs vives, présentent un caractère assez éphémère.

***La CRMS rend donc un avis globalement favorable sur la demande. Elle propose toutefois de poursuivre la réflexion sur certains éléments ponctuels*** et propose de :

- ***Conserver le revêtement en pavés existant rue Notre-Dame du Sommeil et étendre ce revêtement à l'ensemble de la zone d'intervention.***

Cet axe ancien structure ce morceau de ville et relie la place du Jardin aux Fleurs à la Petite Ceinture. Il longe les anciennes brasseries Van Dooren, monument classé dont la zone de protection s'étend sur une grande partie du périmètre d'intervention. La rue est aujourd'hui entièrement pavée, excepté à hauteur des immeubles de logement sociaux.

Pour rétablir sa continuité et uniformiser son revêtement, la Commission demande de maintenir les pavés existants près du carrefour avec la rue du Rempart des Moines, d'étendre ce revêtement à tout le tronçon visé par la demande et, par conséquent, de ne pas asphaltier la chaussée comme proposé.

- ***Renforcer les nouvelles plantations prévues en trottoir de la rue du Grand-Serment.***

Le projet inclut la plantation d'arbres du côté ouest de la rue du Grand-Serment. Ces plantations auront un effet positif sur la rue du Grand Serment qui en a largement besoin. Cependant, pour donner à ces plantations un rôle structurant dans le nouveau paysage urbain, le nombre d'arbres à planter devrait être augmenté. Dans la mesure du possible, on devrait créer un nouvel alignement continu et régulier, implanté en symétrie avec les arbres qui existent en face. On ne devrait donc pas se limiter aux 8 arbres qui semblent essentiellement motivés par des objectifs fonctionnels : ponctuer les traversées piétonnes et délimiter les zones de stationnement.

Quant au choix des espèces, la CRMS préconise d'opter pour des érables de taille moyenne pour respecter un aménagement équilibré sur le long terme (*acre campestre*, par exemple).

- ***Renforcer le caractère planté des zones de repos.***

Le réaménagement des zones de repos et de jeux consiste essentiellement à remplacer les revêtements existants par de nouveaux revêtements en dur (pavés, cercles asphaltés de couleur). Indépendamment de l'aspect qualitatif des aménagements proposés, il est fort regrettable de voir confirmer l'aspect très minéralisé des espaces en question. Les espaces disponibles, comme le square J. Brel ou l'espace Dandoy, seraient parfaitement adaptés à la plantation de quelques arbres à haute tige pour baliser le quartier. La Commission demande de ne pas faire l'impasse sur cette proposition qui ne remet pas le projet en question.

- ***Simplifier le projet d'aménagement du potager et renforcer son aspect naturel.***

Tel que dessiné, le potager se présente comme un espace morcelé, et pour la plus grande partie, minéralisée. Afin d'augmenter l'impact visuel de cet 'espace vert', la CRMS conseille de réduire les parties minéralisées (dolomie) au profit de la zone 'plantée'. Celle-ci pourrait être traversée d'un simple chemin selon un tracé plus 'organique'. Etant donné qu'il s'agit d'un terrain assez exigu, le projet gagnerait à dégager l'espace au maximum, sans l'encombrer inutilement de clôtures. Dans cette même optique, l'implantation des deux œuvres d'art et la plantation de trois arbres fruitiers sont également superflues.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. à : BDU-DU : S. David  
BDU-DMS : S. Valcke